

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2015-816/PR/MS approuvant et rendant exécutoire le Budget prévisionnel 2016 de l'Hôpital Dar-El-Hanan.

n° 2015-816/PR/MS

Ministère
MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Date de publication
26 décembre 2015

Numéro JO
n° 24 du 31/12/2015

Date du numéro
31 décembre 2015

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°2/AN/98/4ème L portant sur la définition et la gestion des Etablissement public a caractère administratif

VU Le Décret n°2010-0198/PR/MS du 27 Octobre 2010 portant organisation et fonctionnement de l'HOpital Dar-El-Hanan

VU Le Décret n°2001-211/PR/PM relatif aux Etablissement Public à caractère administratif et réglementant la période transitoire des entreprises publiques

VU Le Décret n° 2013-044/PRE du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n° 2013-045/PRE du 31 mars 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2013-058/PREdu 14 avril 2013 fixant les attributions des Ministères

VU Le Procès-verbal de la réunion du Jeudi 12 Novembre 2015 du Conseil d'Administration de l'Hôpital Dar-El-Hanan

SUR Proposition du Ministre de la Santé

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 décembre 2015.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Est approuvé et rendu exécutoire le Budget prévisionnel 2016 de l'Hôpital Dar-El-Hanan qui s'établit comme suit : * En charges : 645 880 788 DJF* En produit : 645 880 788 DJFArticle 2 : Le présent Arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH